

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 24 février à 18h30, le Conseil de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Reviere sise rue des dentelières, en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PHILIPPEAUX Anne-Marie, DUNY Muriel, ROUSSEAU Isabelle, DEULEY Fabienne, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, DUPONT-FEDERICI Thomas, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROOS Isabelle (pouvoir à SAGET Thierry), REIJASSE Delphine (pouvoir à DUNY Muriel), SIMON Cindy (pouvoir à GUINGOUAIN Jean-Luc).

MM. DELAHAYE Nicolas (pouvoir à LEFORT Thierry), GUILLOUARD Jean-Luc (pouvoir à GUERIN Daniel), DUBOIS Patrick (pouvoir à ROUSSEAU Isabelle), DUBUISSON Bernard (pouvoir à BERTY Alexandre).

Absents et non représentés :

Mme PITEL Emmanuelle.

MM. LEPORTIER Denis, LENEZ Alain, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

**M. LEFORT** accueille les membres du Conseil communautaire et rappelle l'ordre du jour. Il remercie la Commune de Reviere pour son accueil.

Présentation du CPIE : mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité sur le territoire de Cœur de Nacre

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a décidé la réalisation d'un atlas de la biodiversité pour la période 2021-2023.

L'atlas de la biodiversité est un dispositif permettant de mieux connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel de son territoire. Il comprend trois volets :

- La présentation des enjeux de la biodiversité locale
- L'acquisition de connaissances via des experts
- L'implication de la population via des actions de sensibilisation et des ateliers participatifs

Ce projet, coordonné par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la Vallée de l'Orne (CPIE), sollicite plusieurs expertises :

- Le Groupe Mammalogique Normand,
- Le Groupe Ornithologique Normand,
- Le Groupe d'Etude des Invertébrés,
- Le Conservatoire botanique national

Le coût de cette action s'élève à 80 000 € financé à 80% par l'Office Français de la Biodiversité.

*Benjamin POTEL*, coordonnateur du projet au CPIE présente aux membres du Conseil communautaire l'état d'avancement de l'ABC de cette action. Il insiste sur la nécessité de communiquer le plus largement possible et de maintenir la dynamique auprès de la population durant les trois ans de l'ABC.

**M. TRACOL** souhaite que les services techniques des communes soient sensibilisés également aux bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

**M. CHANU** invite plus largement à communiquer aux habitants sur des gestes simples à mettre en pratique facilement. Ce travail pourrait être coordonné par l'intercommunalité.

**M. DUPONT-FEDERICI** rappelle l'existence du comité citoyen de l'ABC, animé par le CPIE, qui permet aux usagers intéressés de suivre l'évolution du projet mais aussi de proposer des actions à mener.

**M. SAGET** suggère l'idée d'un concours photo pour encourager la participation des habitants et des familles.

Contact ABC Cœur de nacre

biodiversiteC2N@gmail.com

Tél : 06 49 98 00 84

Et pour en savoir plus sur l'ABC : Page Facebook de l'ABC de Cœur de Nacre

[http://www.coeurdenacre.fr/biodiversite\\_c2n.html](http://www.coeurdenacre.fr/biodiversite_c2n.html)

## 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JANVIER 2022

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire réuni le 26 janvier 2022.

Le procès-verbal est annexé à la présente note.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**  
**- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022.**

Le procès-verbal sera publié et accessible sur le site internet de Cœur de Nacre [www.coeurdenacre.fr](http://www.coeurdenacre.fr).

## 2 – RAPPORT DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présentera un rapport des décisions adoptées par le Bureau communautaire, en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 31 janvier 2022 et a délibéré sur les points suivants :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage – projet nouveaux locaux communautaires : approbation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de préciser le programme technique et financier de l'équipement et de sélectionner le maître d'œuvre du projet. Autorisation donnée au Président de signer le devis proposé par le cabinet *L2 Architectes* au prix prévisionnel de 8 300 € HT
- Pôle social et solidaire – mise à disposition des services techniques de Luc-sur-mer : autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition des services techniques de Luc-sur-mer pour l'entretien du pôle social et solidaire de Cœur de Nacre.
- Centre culturel C<sup>3</sup> Le Cube – réseau professionnel des responsables techniques du spectacle vivant : approbation de l'adhésion au REDITEC au prix de 56 € par an.

## 3 – FINANCES

### 3.1 Rapport d'orientation budgétaire 2022

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des finances et des ressources humaines afin de présenter le rapport d'orientation budgétaire.

### 1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-36 et L.2312-1, la Communauté de Communes Cœur de Nacre doit organiser dans les deux mois précédant l'adoption du budget, un débat d'orientation budgétaire qui porte sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le budget se décompose ainsi :

1 budget principal

2 budgets annexes :

- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Pépinière d'entreprises « Le Transfo »

## 2. RESULTATS – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (PROVISOIRES)

### **Budget principal 2021**

#### Section de fonctionnement

Recettes :	9 828 337,67 €
Dépenses :	8 507 687,27 €
Résultat :	+ 1 320 650,40 €

Le résultat de fonctionnement intègre une recette exceptionnelle de 465 367,90 €. Cette somme correspond à l'indemnisation de la collectivité par les entreprises responsables des sinistres constatés au Centre aquatique Aquanacre (décollements de carrelage et affaissement des terrasses autour du bassin extérieur). Le montant a été fixé par ordonnance du Tribunal administratif de Caen du 18 mai 2021, au terme de la procédure d'expertise. Des travaux de remise en état seront à programmer.

#### Section d'investissement :

Recettes :	2 258 019,11 €
Dépenses :	2 224 393,55 €
Résultat :	+ 33 625,56 €

### **Budget annexe collecte et traitement des déchets 2021**

#### Section de fonctionnement

Recettes :	4 285 505,33 €
Dépenses :	3 861 181,99 €
Résultat :	+ 424 323,34 €

#### Section d'investissement :

Recettes :	423 480,83 €
Dépenses :	205 343,12 €
Résultat :	+ 218 137,71 €

### **Budget annexe pépinière d'entreprises 2021**

#### Section de fonctionnement

Recettes :	132 418,04 €
Dépenses :	132 418,04 €
Résultat :	+ 0,00 €

#### Section d'investissement :

Recettes :	102 303,10 €
Dépenses :	102 303,10 €
Résultat :	+ 0,00 €

### **Budget annexe centre aquatique 2021 (dernier exercice comptable)**

#### Section de fonctionnement

Recettes :	1 096 512,86 €
Dépenses :	1 096 512,86 €
Résultat :	0,00 €

#### Section d'investissement :

Recettes :	526 788,26 €
Dépenses :	341 235,72 €
Résultat :	+ 185 552,54 €

Il est rappelé que par délibération en date du 13 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé **la suppression du budget annexe centre aquatique** et l'intégration des écritures comptables nécessaires au sein du budget principal, à compter de 2022.

En effet, ce budget était alimenté en recettes par une subvention du budget principal pour honorer les dépenses (contribution au délégataire, remboursement de l'emprunt, travaux divers). En l'espèce, cette exception au principe d'unité budgétaire empêche une analyse cohérente des comptes de la collectivité et modifie les principaux ratios de santé financière (capacité d'autofinancement, niveau d'endettement, niveau des dépenses de fonctionnement...). Une comptabilité analytique sera néanmoins mise en place pour identifier le coût annuel global du centre aquatique Aquanacre.

### 3. REFORME FISCALE ET LOI DE FINANCES

#### - Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

En 2022, la suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit. 80 % des ménages ont déjà cessé définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Concernant les 20% de contribuables qui continuent à payer la taxe d'habitation, il est prévu un abattement de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023.

Depuis 2021, c'est l'Etat qui perçoit le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les contribuables encore assujettis.

A compter de 2023, les collectivités pourront de nouveau voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires actuellement gelé.

#### - Rappel du mécanisme de compensation pour les collectivités en vigueur depuis 2021

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation pour le bloc communal, un mécanisme de compensation a été défini :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est intégralement affectée aux Communes (Suppression de la part départementale). Un coefficient correcteur est appliqué pour chaque Commune, afin de neutraliser les effets de cette réforme (tant pour les pertes que les excédents éventuels).
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les départements sont compensés également par l'affectation d'une quote-part de TVA nationale. Les Communes et intercommunalités continuent à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

#### - Réduction de la fiscalité économique

La baisse des impôts dits de « production » s'inscrivant dans le plan de relance est confirmée en 2022 avec :

- La réduction de 50% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La part attribué aux Régions a été supprimée ;
- Le plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) à 2% de la valeur ajoutée contre 3% avant la réforme ;
- La base fiscale des locaux industriels servant à calculer la CFE et la TFPB est diminuée de moitié. Une compensation de l'Etat pour les collectivités est prévue.

### 4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES CŒUR DE NACRE 2022

#### Fiscalité

Les taux d'imposition votés par la Communauté de Communes Cœur de Nacre concernent :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP),
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB),
- La Cotisation foncière des entreprises (CFE).

La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité locale atteindra 3,4 % en 2022 (+0,2 % en 2021) compte tenu du calcul lié à l'indice des prix à la consommation.

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la première recette fiscale de Cœur de Nacre devient la TVA. Le montant prévisionnel reversé à Cœur de Nacre devrait atteindre 3 175 000 € (+ 5%) compte tenu de la reprise économique nationale.

Il sera proposé de confirmer l'évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties décidé sur les exercices 2021 et 2022 pour atteindre 2,20%. L'objectif est en effet de consolider la capacité d'autofinancement de la collectivité, permettre le bon fonctionnement des services intercommunaux et réaliser les projets de développement de la mandature.

L'ensemble des taux restent inférieurs aux collectivités de taille démographique comparable.

En 2022, entrera en vigueur la suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation (hors habitat social) votée par délibération du Conseil communautaire le 31 mars 2021.

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait baisser également pour atteindre 660 000 € (- 3,6 %) selon les données transmises par les services de l'Etat.

Le produit attendu de la **taxe GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sera maintenu à 200 000 €. Cela représente en moyenne une contribution de 18 € par foyer fiscal, le plafond réglementaire étant de 40 €. Il est rappelé que cette somme est exclusivement affectée au financement des travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer, ainsi qu'à la gestion des ruissellements sur les bassins versants du territoire.

En dépit de la crise sanitaire, le produit de la **taxe de séjour** est resté dynamique. Cette évolution positive devrait se confirmer en 2022. Les tarifs votés par délibération du Conseil communautaire du 19 mai 2021 et atteignent les plafonds réglementaires par catégorie d'hébergement. Un produit de 550 000 € est attendu. Les recettes de la taxe de séjour seront affectées à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) *Cœur de Nacre Tourisme* nouvellement créé. L'objectif est de couvrir l'intégralité des dépenses de l'EPIC avec le produit de la taxe de séjour.

**La taxe sur les surfaces commerciales** (TASCOM) devrait légèrement augmenter. Le coefficient de majoration en vigueur est de 1,20 : un montant de 340 000 € est attendu.

Enfin, les autres produits de fiscalité (IFER, TAFNB<sup>1</sup>) devraient être stables. Le chapitre 73 (Impôts et taxes) est évalué à 8 033 000 € en 2022.

Cependant, le montant des recettes disponibles pour la collectivité est considérablement réduit par les atténuations évaluées à 4 421 717 € (chapitre 14 : contribution FNGIR<sup>2</sup> attribution de compensation AC, Fonds national de Péréquation des Ressources FPIC). Moins de 50% des recettes fiscales perçues sont affectées au financement des dépenses de Cœur de Nacre.

Impôt / Taxes	Taux prévisionnels 2022	Recettes réelles 2021	Recettes prévisionnelles 2022
TVA	Quote-part nationale	3 022 952 €	3 175 000 €
CFE	24,19%	1 120 627 €	1 160 000 €
TH Résidences secondaires	7,48%	1 066 805 €	1 066 000 €
TF Bâti	2,20% (1,65 % en 2021)	534 825 €	700 000 €
CVAE	-	685 388 €	660 000 €
Taxe de séjour	Tarifs votés n-1	526 451 €	550 000 €
TASCOM	1,20 (Coefficient)	322 122 €	340 000 €
GEMAPI	Produit attendu	200 000 €	200 000 €
IFER	-	88 658 €	89 000 €
TAFNB	-	68 195 €	68 000 €
TF Non Bâti	3,47%	24 893 €	25 000 €
<b>Total</b>		<b>7 660 916 €</b>	<b>8 033 000 €</b>

Atténuation de produits	Bénéficiaires	Dépenses 2021	Dépenses 2022
AC	Communes C2N	2 588 199 €	2 369 480 €
FNGIR	Péréquation nationale	1 741 758 €	1 741 758 €
FPIC	Péréquation nationale	91 760 €	100 000 €
<b>Total</b>		<b>4 421 717 €</b>	<b>4 211 238 €</b>

<b>Solde disponible</b>		<b>3 239 199 €</b>	<b>3 821 762 €</b>
-------------------------	--	--------------------	--------------------

<sup>1</sup> Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe additionnelle sur le foncier non bâti

<sup>2</sup> Fonds national de garantie individuelle des ressources : mécanisme de péréquation neutralisant l'impact de la réforme de la taxe professionnelle mise en œuvre à partir de 2011

L'attribution de compensation (AC) versée aux Communes est révisée en 2022 pour intégrer le transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » et des charges liées à l'instruction du droit des sols. Le nouveau montant de l'AC a été proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et doit être définitivement approuvé par le Conseil communautaire après délibération favorable des Communes membres.

### **Dotations de l'Etat**

Les concours financiers de l'Etat devraient être globalement stables en 2022 au niveau national (52,7 milliards d'euros).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée à Cœur de Nacre devrait baisser légèrement pour atteindre 830 000 €, compte tenu des nouveaux mécanismes de compensation. Il est rappelé que la DGF a baissé durant 6 années consécutives de 2014 à 2019, au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Il faut également indiquer l'évolution démographique atone de la collectivité. La population légale de Cœur de Nacre au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 23 726 habitants (-0,81 % sur 5 ans).

La contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) est estimée à 100 000 €. Le montant national est maintenu à 1 milliard d'euros.

### **Ressources humaines**

Les ressources humaines directes de Cœur de nacre se décomposent comme suit :

<b>Service</b>	<b>Effectifs</b>	<b>ETP</b>
Administration générale	6	5,10
Gestion des déchets	4	3,70
Economie - emploi	3	2,50
GEMAPI	1	0,50
Centre culturel	5	4,40
Ecole de musique	23	11,04
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>27,24</b>

Aux ressources humaines directes de Cœur de Nacre, il faut ajouter les prestations de service public confiées à des tiers :

<b>Service</b>	<b>Employeur</b>	<b>Effectifs</b>	<b>ETP</b>
Centre aquatique Aquanacre	Recréa	26	20,00
Office de tourisme	Terres de Nacre / EPIC	18	15,50
Collecte des déchets	Derichebourg + Sphere	10	10,00
Gestion des déchèteries	Veolia	5	4,30
Prévention spécialisée	ADAJ	3	2,50
Relais assistants maternels	ADMR	2	2,00
Instruction droit des sols	Communes Cœur de Nacre	3	2,00
Entretien des bâtiments	Aire environnement / SEGID	3	1,00
RH / comptabilité	Douvres-la-Délivrande	2	0,75
Services techniques	Communes	4	0,80
<b>Total tiers</b>		<b>76</b>	<b>58,85</b>
Total Cœur de Nacre		42	27,24
<b>Total général</b>		<b>118</b>	<b>86,09</b>

En outre, il est précisé qu'un agent de Cœur de Nacre est détaché auprès de VEOLIA pour assurer les missions de gardien de déchèteries.

## L'évolution prévisionnelle des emplois et des effectifs

Le chapitre 12 « Charges de personnel » est évalué à 1 700 000 €.

L'objectif global d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de 2,5 % et compensé par une augmentation des recettes réelles de fonctionnement.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre doit poursuivre le renforcement de ses ressources humaines pour assurer l'exercice des compétences confiées et conduire les projets de développement, notamment dans le domaine de la mobilité, de l'environnement et du service RH/ Finances.

Un nouvel instructeur du droit des sols doit être recruté, en remplacement d'un agent prochainement en disponibilité pour convenances personnelles.

En outre, le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la signature de la convention territoriale globale permet d'envisager le financement d'un poste de coordonnateur pour impulser, mettre en œuvre les politiques « petite enfance », jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits à l'échelle intercommunale.

Le temps de travail des agents de la collectivité est fixé sur la base de 1 607 heures par an, conformément à la réglementation en vigueur. Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement et d'organisation du travail au sein de la collectivité.

## Mutualisations et services communs

Les services comptabilité, ressources humaines et techniques ainsi que la mise à disposition de locaux pour l'exercice des compétences de Cœur de Nacre sont mutualisés avec la Commune de Douvres-la-Délivrande, dans le cadre d'une convention (100 000 €).

Des conventions de mise à disposition spécifiques sont établies avec les services techniques des Communes pour l'entretien de bâtiments ou sites communautaires (Centre culturel, aire d'accueil des gens du voyage, pôle social et solidaire, locaux des bureaux d'information touristique...).

Le service commun d'instruction des actes d'urbanisme pour les 12 Communes membres de Cœur de Nacre sera intégré dans les charges directes de l'intercommunalité en contrepartie d'une diminution de l'attribution de compensation (AC). Le budget prévisionnel 2022 devrait s'élever à 130 000 € avec 2 agents mis à disposition par les Communes (Au total 2 ETP doivent être affectés au service). Ce montant inclut la prestation de conseil juridique mutualisé auprès d'un cabinet d'avocats.

## Charges à caractère général, subventions et participations

L'essentiel des subventions et participations concerne les compétences et partenariats de la collectivité avec des prestataires chargés d'une mission de service public :

- Délégation service public Aquanacre	480 000 €
- Cœur de Nacre Tourisme (EPIC)	550 000 € (Produit taxe de séjour)
- Prévention spécialisée : ADAJ	72 000 €
- Gestion du pôle social et solidaire ADAJ	13 000 €
- Relais d'assistantes maternelles : ADMR	53 000 €
- Mission Locale	32 000 €
- Espace France Renov' (Biomasse Normandie)	11 660 €
- Atlas de la biodiversité (CPIE)	25 000 € (Financement Office français de la biodiversité)
- Promotion usage du vélo (Emmaüs / Café à 5 pailles)	22 000 € (Financement ADEME)

**Le reste de l'enveloppe est affecté aux associations dont l'action ou les projets seront reconnus d'intérêt communautaire, ainsi qu'à la politique événementielle. Le budget est fixé à 60 000 € en 2022.**

Concernant le centre culturel *C³Le Cube*, les besoins de financement de l'école de musique et de la saison culturelle s'élèvent respectivement à 350 000 € et 400 000 €.

## Investissements

Les principaux projets d'investissement du budget principal en 2022 :

- **Aménagement parc d'activités économiques Cœur de Nacre** (site de la Fossette à Douvres-la-Délivrande) Les travaux de viabilisation vont se poursuivre sous la direction du concessionnaire *Normandie Aménagement*. Le projet global s'élève à 7 396 000 € comprenant notamment les acquisitions foncières à hauteur de 1,8 millions d'euros et des travaux d'aménagement pour 4,1 millions d'euros. La participation prévisionnelle nette globale de Cœur de Nacre sur la durée de la concession (14 ans) est estimée à 864 000 € avec l'obtention des subventions de l'Etat, de la Région Normandie et du Département.

**En 2022, l'appel de participation de Cœur de nacre est de 675 000 €.** Des acomptes de subvention vont être perçus cette année. Il faut ajouter également les dépenses liées aux fouilles archéologiques prescrites par l'Etat (DRAC) estimées à 300 000 €.

- **Mobilités actives et aménagement de voies douces** (300 000 €) : la réalisation du schéma des mobilités actives va permettre le démarrage du programme pluriannuel de travaux d'aménagement. La 1<sup>ère</sup> section concerne la liaison entre Douvres et Courseulles le long de la RD 404 jusqu'à l'intersection entre la RD 7 et la RD 83. Parallèlement, la promotion de la pratique du vélo se poursuit avec le service de location pour les usagers.

- **Construction d'un toboggan à Aquanacre** (580 000 €) : les travaux doivent démarrer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 au terme des procédures d'appel d'offres. L'Etat, la Région Normandie et le délégataire RECREA apportent un cofinancement. L'aide de l'Union Européenne au titre du programme LEADER a également été sollicité. Le montant des subventions devrait représenter 60 % du coût du projet.

- **Programme de prévention des inondations** (180 000 €)

Cette enveloppe intègre la réalisation des travaux à Anisy et le démarrage des travaux sur les bassins versants de Plumetot, Cresserons. Les projets seront financés avec l'aide du Conseil départemental, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ainsi que la taxe GEMAPI.

- **Travaux de défense contre la mer** (180 000 €)

Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un accord cadre (bons de commande) afin de garantir l'efficacité et la sécurité des ouvrages. Une subvention du Département est sollicitée au taux de 50%.

- **Fonds de concours aux Communes** (250 000 €)

L'enveloppe financière affectée est déterminée en fonction des priorités de la collectivité et de ses capacités d'investissement. Les fonds ont vocation à accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale présentant un intérêt intercommunal manifeste.

Des provisions seront également nécessaires pour anticiper la réalisation de travaux pluriannuels importants notamment :

- Les nouveaux locaux administratifs Cœur de Nacre,
- Les travaux de remise en état à Aquanacre suite aux sinistres et l'extension de l'espace forme,
- L'intégration du nouveau cinéma au sein du pôle culturel communautaire.

Les investissements seront financés en 2022 par les subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels de la collectivité (Etat, Région, Département, Union Européenne) et les excédents budgétaires de Cœur de Nacre capitalisés.

### **Endettement**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de la dette en capital s'élève à 4,725 M €, décomposé comme suit :

<b>Objet</b>	<b>Encours 2022</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>Date initiale</b>	<b>Echéance</b>	<b>Prêteur</b>
Centre aquatique	1 900 000 €	2,97%	2011	2031	Caisse d'épargne
Collecte des déchets	450 000 €	1,76%	2016	2026	Caisse d'épargne
Centre culturel	1 450 000 €	1,36%	2017	2037	Crédit agricole
Voirie / GEMAPI 2019	925 000 €	1,24%	2019	2040	Banque Postale
<b>Total</b>	<b>4 725 000 €</b>				

Le montant de la dette reste faible en comparaison avec les collectivités de même strate.



La capacité de désendettement de Cœur de Nacre (encours de la dette par rapport à l'épargne brute) est inférieure à 4 ans (tous budgets).

En 2022, Cœur de Nacre remboursera 450 000 € en capital et 93 073,76 € en intérêts :

<b>Annuité d'emprunt 2022</b>	<b>Capital</b>	<b>intérêts</b>	<b>Total</b>
Centre aquatique	200 000 €	54 202,50 €	254 202,50 €
Collecte des déchets	100 000 €	7 218,76 €	107 218,76 €
Centre culturel	100 000 €	20 570,00 €	120 570,00 €
Voirie / GEMAPI 2019	50 000 €	11 082,50 €	61 082,50 €
<b>Total</b>	<b>450 000 €</b>	<b>93 073,76 €</b>	<b>543 073,76 €</b>

En 2022, Cœur de Nacre ne devrait pas recourir à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements.

## **5. BUDGETS ANNEXES**

### **Service de collecte et traitement des ordures ménagères**

Le service de collecte et traitement des ordures ménagères a constaté en 2021 une nouvelle baisse des quantités d'ordures ménagères : - 3 % pour atteindre 6 243 tonnes.

La collecte en tri sélectif augmente de manière significative (+ 16 %) en lien avec l'extension des consignes de tri applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

La production globale de déchets (23 325 tonnes) augmente sensiblement (+ 6 %) après une année 2020 encore plus marquée par la crise sanitaire. L'enjeu de réduction des déchets reste primordial pour maîtriser les coûts et agir efficacement en faveur de la transition écologique.

Le projet de financement incitatif du service se poursuit selon le calendrier approuvé par le Conseil communautaire :

Phase n°1 : Comptage des levées en 2019 et intégration dans l'avis de taxes foncières 2020 :

Douvres-la-Délivrande, Luc-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer

Phase n°2 : Comptage des levées en 2020 et intégration dans l'avis de taxes foncières 2021 :

Anisy, Basly, Bernières-sur-mer, Colomby-Anguery, Cresserons, Langrune-sur-mer, Plumetot, Reviers

Phase n°3 : Comptage des levées en 2021 et intégration dans l'avis de taxes foncières 2022 :

Courseulles-sur-mer.

La TEOM incitative est décomposée en deux parts :

- **La part dite « fixe »** : elle est calculée sur les bases locatives du logement comme la TEOM,
- **La part variable dite « incitative »** : elle est calculée en fonction du nombre de sorties du bac d'ordures ménagères (Levées) et de son volume et/ou de l'utilisation du badge en apport volontaire.

**TEOMI** = Part fixe (base foncière x taux TEOM) + part variable (*Nombre de levées de bac X prix d'1 levée* Et / ou *Nombre d'utilisation du badge X prix d'un dépôt en apport volontaire*).

La part variable s'applique dès la 1<sup>ère</sup> utilisation du service.

Conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs de la part incitative sont votés de telle sorte que le produit attendu de la part incitative représente entre 10 % et 45 % du produit total de la TEOM. **Pour Cœur de Nacre, la part incitative devrait être de l'ordre 20 % en 2022.**

Aussi, en 2022, le Conseil communautaire devra voter les taux de TEOM minorés pour toutes les Communes de Cœur de nacre.

**L'objectif est de proposer un taux unique de 7,5 %** applicable pour les 12 Communes de Cœur de Nacre, tout en maintenant le prix des levées en vigueur actuellement.

Pré-collecte	Tarif par levée proportionnel au volume du bac : 0,0175 € / Litre
Dépôt en apport volontaire (badge) 50 L	0,88 €
Bac 120 L	2,10 €
Bac 240 L	4,20 €
Bac 360 L (Professionnels, habitat collectif)	6,30 €
Bac 660 L (Professionnels, habitat collectif)	11,55 €

Principale recette de fonctionnement 2022	Montant
TEOM (dont part incitative 750 000 €)	3 350 000 €

Le besoin de financement en TEOMI est en baisse par rapport à 2021 de l'ordre de - 4,5% (3 509 986 € perçu en 2021).

Le code général des impôts (Article 1641) prévoit une diminution des frais de gestion de la TEOM de 8 % à 3 % au titre des cinq premières années au cours desquelles est mise en œuvre la part incitative. Cette disposition s'appliquera à compter de 2022 sur le territoire de Cœur de Nacre désormais intégralement couvert par la TEOM incitative. **Cela représente une économie globale de 175 000 € en moyenne par an pendant 5 ans pour les contribuables de Cœur de Nacre.**

Principales dépenses de fonctionnement 2022	Montant
Collecte ordures ménagères	900 000 €
Collecte Multi-matériaux (sacs jaunes)	740 000 €
Déchèteries	1 100 000 €
Traitement des déchets (SYVEDAC)	650 000 €

En section de fonctionnement, il faudra notamment intégrer les évolutions suivantes :

- l'augmentation de la contribution au traitement des déchets fixée par le SYVEDAC : 90 € HT tonne (+ 3,4 %) ;
- la diminution des recettes de valorisation versée par le SYVEDAC 55 000 € attendu en 2022 (94 000 € en 2021, 243 000 € en 2020) ;
- la poursuite des actions de sensibilisation et de valorisation des déchets en lien notamment avec l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte-à-porte dans les Communes qui disposaient de ce service ;
- la hausse prévisionnelle des tonnages en lien avec la reprise économique post crise sanitaire ;
- la révision de prix significative pour les marchés de prestations de service (collecte et déchèteries).

**M. PAILLETTE** s'inquiète de la hausse de la production globale de déchets en 2021 (+ 6 %) ainsi que de la baisse des recettes de valorisation versées par le SYVEDAC.

**M. LEFORT** précise que cette hausse est comparée à l'année 2020 qui avait été anormalement basse compte tenu des périodes de confinement et de fermeture totale des déchèteries. L'évolution par rapport à 2019 n'est que de 2 %. On constate par exemple une forte augmentation des gravats en déchèterie + 37%. La baisse de versements du SYVEDAC s'explique par les prix très bas de revente des matières (papier, carton et emballages notamment).

**M. SAGET** suggère que le SYVEDAC intervienne en Conseil communautaire pour expliquer les enjeux techniques et financiers du traitement des déchets, particulièrement complexes et soumis à de fortes évolutions.

En section d'investissement, il faudra inscrire en dépenses le remboursement du capital de l'emprunt (100 000 €) ainsi que l'installation de points d'apport volontaire notamment à Courseulles (200 000 €), et le démarrage des travaux de mise aux normes des déchèteries (175 000 €).

L'équilibre budgétaire devrait être assuré en 2022 avec les excédents reportés de l'exercice 2021 (environ 424 000 € en fonctionnement et 218 000 € en investissement).

### **Pépinière d'entreprises « Le Transfo »**

Le taux d'occupation de la pépinière d'entreprises est actuellement proche de 100 %, soit 9 entreprises accueillies représentant 25 emplois.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 90 000 € (animation du site, services aux entreprises, entretien des bâtiments...). Le montant prévisionnel des loyers est de 75 000 €, ce qui permettra de limiter la contribution du budget principal.

De nouveaux espaces de bureau ont été aménagés dans la partie dite « Plateau » qui vont être proposés à la location au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

L'animation et la gestion du site sont assurées par le personnel de Cœur de Nacre. Le partenariat avec *Caen Normandie Développement* est maintenu, afin de mutualiser l'offre de formation aux entreprises et d'intégrer le réseau des pépinières de la Communauté urbaine de Caen la Mer.

En investissement, est prévu le règlement des marchés de travaux du Plateau et le versement de la subvention de l'Etat (DETR).

## **6. SYNTHÈSE :**

La Communauté de Communes Cœur de Nacre mène une politique d'aménagement ambitieuse permettant de proposer de nombreux services publics (Centre aquatique, centre culturel, pépinière d'entreprises...), de soutenir les projets des Communes et des associations (fonds de concours, subventions...) et d'exercer pleinement ses compétences (développement économique, tourisme, GEMAPI, collecte des déchets...). Cette démarche s'inscrit dans le projet défini à l'horizon 2040 en faveur d'un territoire attractif, touristique, éco-responsable et solidaire.

Cette dynamique s'est confirmée en 2021 avec le transfert des compétences mobilité et élaboration des documents d'urbanisme, qui vont se traduire notamment par la création d'un vaste réseau de pistes cyclables d'une part et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal d'autre part.

Sur le plan budgétaire, l'enjeu majeur est de poursuivre le renforcement de l'épargne brute pour assumer les compétences communautaires, et de disposer des moyens humains et financiers pour réaliser les projets engagés par la mandature, tout en maintenant une gestion rigoureuse des deniers publics.

### **→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité**

**- DONNE acte au Président de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

### **3.2 Durée d'amortissement des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du programme « AVELO 2 »**

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre est lauréate du programme « A VELO 2 » coordonné par l'ADEME.

Ce projet prévoit notamment la mise en place d'un lieu ressource pour promouvoir la pratique du vélo sur le territoire de Cœur de Nacre, en partenariat avec les associations *Emmaüs* et *1 Café avec 5 Pailles*.

Pour sa mise en place, la réalisation d'investissements est nécessaire (outillage pour l'atelier vélo, remorque, vélo cargo pour les ateliers itinérants, etc.).

Pour être éligible au financement de 60 % de ces dépenses, la durée d'amortissement du matériel acquis ne doit pas excéder la durée du programme A VELO 2 qui s'achèvera le 30 juin 2024.

Ce sera notamment le cas pour l'acquisition du vélo cargo électrique réalisé en février 2022 pour un montant de 3 750 € HT.

**M. DUPONT-FEDERICI** précise qu'une communication officielle va bientôt avoir lieu pour bien identifier le lieu ressource situé rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande et ses horaires d'ouverture au public.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité**

- **FIXE la durée d'amortissement des dépenses réalisées dans le cadre du programme « AVELO 2 » d'un montant supérieur à 1 000 € HT à 2 ans ; AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.**

### 3.3 Recrutement d'un instructeur du droit des sols – service urbanisme

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire qu'un agent du service urbanisme de Cœur de Nacre a effectué une demande de disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de trois ans.

Cette demande a été acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Aussi, les besoins du service urbanisme pour l'instruction du droit des sols nécessite un recrutement dans les meilleurs délais.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité**

- **ACCEPTE le recrutement d'un agent non titulaire, compte tenu des besoins du service urbanisme et dans la mesure où aucun fonctionnaire n'a pu être recruté ; AUTORISE Monsieur le Président à signer un contrat à durée déterminée, de trois ans, à temps complet en référence au grade de rédacteur (1<sup>er</sup> échelon) pour exercer les missions d'instructeur du droit des sols.**

## **4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### 4.1 Acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un giratoire en entrée du parc d'activités de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande

Monsieur le Président donne la parole à Patrick LERMINE, Vice-Président en charge du développement économique.

La Zone d'aménagement concerté (ZAC) du parc d'activités de Cœur de Nacre prévoit l'aménagement d'un giratoire franchissable sur la RD7, au niveau du calvaire à l'entrée de la Commune de Douvres-la-Délivrande. Ces travaux seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, dans le cadre de la concession signée avec *Normandie Aménagement*.

La réalisation de ce giratoire est en cours de validation technique par le Conseil Départemental.

Ce giratoire nécessite l'acquisition d'une surface de 5 m<sup>2</sup> sur la parcelle située à l'est de la RD7, cadastrée ZD 25, classée en zone Nb du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Le secteur Nb est réservé au passage d'un transport en commun en site propre, en bordure des infrastructures routières, ainsi qu'aux installations liées.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité**

- **APPROUVE l'acquisition d'une surface estimative de 5 m<sup>2</sup> située sur la parcelle cadastrée ZD 25 sise à Douvres-la-Délivrande lieu-dit Les Parquets, dans le cadre de l'aménagement du giratoire à l'entrée du parc d'activités de Cœur de Nacre ; AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition correspondant, ainsi que tous documents afférents dans la limite de 200 € HT, hors frais d'acquisition.**

## **5– ENVIRONNEMENT - MOBILITE**

### 5.1 Programme 2022 pour l'achat et la location de vélos à assistance électrique

Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge des mobilités rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Nacre a décidé de poursuivre le service initié en 2021 de location de vélos à assistance électrique longue durée pour ses habitants.

Plusieurs usagers ont manifesté le souhait d'acquérir un vélo à l'issue de leur location d'un an.

Il est donc proposé d'autoriser la vente du vélo loué à l'utilisateur à l'issue de sa location d'un an pour un montant de 950 € TTC.

Dès lors, afin de renouveler la flotte de vélos à louer et de répondre aux demandes d'utilisateurs intéressés, il est proposé d'engager une nouvelle commande de 18 vélos à assistance électrique auprès de l'entreprise Cykleo. Le coût s'élève à 24 174 € HT.

Mme DUNY demande combien d'usagers sont candidats à l'acquisition du vélo au terme de la location d'un an.

M. SAGET souhaite savoir si des difficultés ont été rencontrées avec les usagers lors de la période de location.

M. DUPONT-FEDERICI indique que 8 personnes sont favorables au rachat du vélo loué. Au cours de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement du service, seuls 2 usagers n'ont pas été satisfaits du service.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité, dont 1 abstention,**  
- **AUTORISE la vente des vélos à assistance électrique de Cœur de Nacre au prix unitaire de 950 € TTC, aux usagers qui en feront la demande, à l'issue d'une location d'un an ; AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis proposé par la société Cykleo pour l'achat de 18 vélos à assistance électrique au prix de 24 174 € HT ; SOLLICITE, à ce titre, le soutien financier du SDEC et de la Région Normandie, au taux le plus élevé.**

## 6- POLITIQUE CULTURELLE

### 6.1 Centre culturel C<sup>3</sup>Le Cube : travaux d'aménagement à l'arrière scène

Monsieur le Président donne la parole à Jean-Luc GUINGOUAIN, Vice-Président en charge des travaux.

Cœur de Nacre a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture DHD Billard-Durand pour la réalisation d'un auvent au centre culturel C<sup>3</sup> Le Cube à Douvres-la-Délivrande.

En effet, les équipes techniques rencontrent de grandes difficultés avec la porte d'accès à l'arrière-scène. L'usage de cette porte, extrêmement lourde et très exposée au vent, est dangereux voire parfois impossible, ce qui complique l'intendance des spectacles.

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 35 000 € HT.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité**  
- **APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement d'un auvent à l'arrière scène du centre culturel communautaire C<sup>3</sup> Le Cube à Douvres-la-Délivrande ; AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises mieux-disantes, au terme d'une mise en concurrence prévue au code de la commande publique.**

## 8 – INFORMATIONS DIVERSES

### Dates prévisionnelles des prochains Conseils communautaires

Jeudi 31 mars 18h30

Jeudi 19 mai 18h30

Mardi 28 juin 18h30

La séance est levée à 20h10

Le Président,  
Thierry LEFORT

La secrétaire de séance  
Elise MACKOWIAK

